



CC du Thouarsais (Siren : 247900798)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Thouars
Arrondissement	Bressuire
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/12/1998
Date d'effet	01/01/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Bernard PAINEAU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel des communes du Thouarsais
Numéro et libellé dans la voie	4 Rue de la Trémoille
Distribution spéciale	BP 160
Code postal - Ville	79104 Thouars Cedex
Téléphone	05 49 66 77 00
Fax	05 49 66 77 01
Courriel	info@cc-thouarsais.fr
Site internet	www.thouars-communaute.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	36 317
-----------------------------	--------

Densité moyenne	58,40
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Brion-près-Thouet (217900562)	761
79	Coulonges-Thouarsais (217901024)	451
79	Glénay (217901347)	568
79	Loretz-d'Argenton (200081321)	2 647
79	Louzy (217901578)	1 333
79	Luché-Thouarsais (217901594)	541
79	Luzay (217901610)	640
79	Marnes (217901677)	227
79	Pas-de-Jeu (217902030)	359
79	Pierrefitte (217902097)	337
79	Plaine-et-Vallées (200084408)	2 400
79	Saint-Cyr-la-Lande (217902444)	382
79	Sainte-Gemme (217902501)	411
79	Sainte-Verge (217903004)	1 424
79	Saint-Généroux (217902527)	350
79	Saint-Jacques-de-Thouars (217902584)	435
79	Saint-Jean-de-Thouars (217902592)	1 371
79	Saint-Léger-de-Montbrun (217902659)	1 280
79	Saint-Martin-de-Mâcon (217902741)	315
79	Saint-Martin-de-Sanzay (217902774)	1 070
79	Saint-Varent (217902998)	2 444
79	Thouars (200084267)	14 292
79	Tourtenay (217903319)	131
79	Val en Vignes (200068575)	2 148

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 37

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols Gestion des ouvrages d'eaux pluviales suivants : 1. commune de Louzy : - Canalisation diamètre 1 500, Route de Saumur, entre le carrefour « croix Camus ? Emile Zola » et la RD 938 ; - Canalisation diamètre 800, Rue de Villeneuve entre la rue du petit rosé et la RD 938. 2. commune de Saint Jean de Thouars : - Bassin d'orage, Route de Missé, face au lotissement la Cornière ; - Bassin d'orage, Route du Châtelier ; - Canalisation diamètre 600, Entre la route de Missé et la route du Châtelier sur les parcelles privées cadastrées BE 4, 5, 6, 8, 9, 16 ; - Canalisation diamètre 600, Chemin de la rivière, entre la place de l'Abbaye et le Thouet. 3. commune de Sainte Verge : Bassin d'orage, Bassin dit « des peupliers » à l'angle du chemin rural de la croix Camus à Belleville et de la rue de Belleville. 4. commune de Thouars : - Bassin d'orage (sur réseau unitaire), Bassin dit « de Garambeau » à l'intersection du bd Garambeau et de la rue Jules Renard ; - Bassin d'orage (sur réseau unitaire), Ancienne station d'épuration de Crevant ? promenade des pommiers ; - Déversoir d'orage, Rue Ernest Pérochon face au n° 102.
- Autres actions environnementales Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux.
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires de quai, ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène pour véhicules ou navires, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité, de gaz ou d'hydrogène nécessaire à l'alimentation des véhicules ou des navires.
Sanitaires et social
- Activités sanitaires - Construction et la gestion des pôles santé sis à Thouars, Plaine-et-vallées, Loretz-d'Argenton et Saint Varent ; - Soutien aux structures de santé associatives : l'AMAT.
- Action sociale - Action sociale d'intérêt communautaire. - Service de portage des repas à domicile : mise en œuvre d'un service ayant pour mission l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées ainsi que leur maintien à domicile en assurant sur les communes de Loretz-d'Argenton, Sainte Gemme, Saint Varent, Glénay, Coulonges Thouarsais, Luché Thouarsais, Luzay, Pierrefitte, Saint Jean de Thouars, Saint Martin de Sanzay, Brion près Thouet, Louzy, Sainte Verge, Val en Vignes et uniquement sur le périmètre de la commune déléguée de Sainte Radegonde à Thouars un service de portage de repas à domicile. - Enfance et Jeunesse : ? définition de la politique jeunesse sur l'ensemble du territoire, ? élaboration d'un plan éducatif local, ? sensibilisation et la prévention des jeunes sur les conduites à risque, ? Contrat Intercommunal Sécurité Prévention de la délinquance, ? gestion des équipements ainsi que le soutien aux Centres Sociaux Culturels de Thouars et Saint Varent, Pôle Anne Desrays sis à Thouars. ? Participation au fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) de la circonscription de Thouars.
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire. - Gestion d'un service de transports à l'intérieur de la communauté de communes pour les activités scolaires et périscolaires gérées par les services communautaires.
- Activités culturelles ou socioculturelles

- Soutenir et/ou organiser des manifestations et événements de nature à promouvoir la culture sur son territoire ; - Soutenir la création artistique notamment par la mise en place de résidences d'artistes dédiées à cette création ainsi que par des actions de sensibilisation des habitants.

- Activités sportives

Politique sportive en faveur du sport de haut niveau : - Soutien financier aux associations affiliées à une Fédération sportive agréée. Ce soutien concerne uniquement le sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous par sa valeur d'exemple et sa capacité d'incitation auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire. Le dispositif concerne les clubs sportifs évoluant dans l'une des divisions nationales de chaque discipline. Ces aides communautaires seront attribuées en fonction de critères et de règlements votés par l'assemblée communautaire. - Promotion du sport de haut niveau par la création d'un fonds d'intervention sportive permettant de financer les clubs ou sportifs évoluant en championnat de niveau national ainsi que les manifestations officielles de niveau national et international organisées sur le territoire communautaire. - Événements sportifs de portée nationale ou internationale organisés sur son territoire communautaire. - Pratique du sport de haut niveau en fonction des critères définis dans son règlement intérieur voté par l'assemblée communautaire : ? les clubs sportifs du territoire présentant des équipes masculines ou féminines évoluant au sein des championnats nationaux ? les athlètes de haut niveau licenciés au sein d'un club sportif du territoire communautaire ? le soutien aux manifestations ou événements sportifs de niveau national dont les retombées médiatiques et économiques présentent un intérêt pour le territoire communautaire ? le soutien aux déplacements des sportifs dans le cadre de la pratique au niveau national Par ailleurs pour les associations sportives ayant leur siège sur le territoire de la communauté de communes, dont les activités sont ouvertes à la population de plusieurs communes membres, l'offre d'une pratique sportive de qualité par l'emploi d'un professionnel diplômé dans l'une des disciplines proposées est une action d'intérêt communautaire justifiant l'accompagnement de la Communauté de Communes dans les conditions définies par le règlement du service.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration, révision et suivi du schéma de cohérence territoriale.

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. - Aménagement, entretien et gestion des équipements touristiques suivants : ? Centre d'hébergement du Châtelier à Thouars, ? Centre d'interprétation géologique du Thouarsais à Thouars, ? Espace muséographique du moulin de Crevant à Thouars, ? Site de la passerelle des planches sur la commune de Loretz-d'Argenton (ouvrage compris), ? Site du pont du Preuil (hors ouvrage) sur les communes de Val en Vignes, Loretz-d'Argenton et de Thouars, Site des Eboulis de Val en Vignes, ? Site des Adillons sur la commune de Luché Thouarsais, ? Sentiers d'interprétation et sentiers de découverte, ? Des itinéraires vélo- loisirs et la création et l'aménagement d'un itinéraire cyclable en vallée de Thouet.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
Autres
- Collecte des contributions pour le financement du SDIS
Prise en charge de la participation financière de l'ensemble des communes membres au Service d'Incendie et de Secours.
- NTIC (Internet, câble...)
- Mise en place et gestion d'un système d'information géographique dont les données sont liées aux compétences exercées par la communauté de communes. - Établir et exploiter le réseau de communications électroniques à Très Haut Débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.
- Autres
- Accompagner directement ou indirectement les établissements scolaires situés sur le territoire dans leurs projets pédagogiques, et ceci dans le respect des compétences intrinsèques dévolues à l'État et aux autres collectivités. - Gestion des refuges pour animaux errants. - Équipements hébergeant des services publics : contribution au portage immobilier de structures de services publics ayant un rayonnement intercommunal reconnu. Sont reconnus comme tel : ? La création, l'extension et l'aménagement d'un équipement en faveur du Trésor Public ; ? La création, l'extension et l'aménagement d'équipements en faveur de la gendarmerie.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
79	SM de la vallée du Thouet 79 (257902130)	SM ouvert	82 125
79	SMO "Deux-Sèvres Numérique" (200072197)	SM ouvert	384 784
86	Syndicat de la vallée de la Dive (200086320)	SM fermé	68 332
79	SI du bassin du Thouaret (200088128)	SM fermé	6 511
86	SM de la Dive du Nord (200097863)	SM fermé	162 070
49	Syndicat Layon Aubance Louets (200058352)	SM fermé	817 450
79	SM de logement social des Deux-Sèvres (200080133)	SM fermé	286 549
79	Syndicat d'eau du Val du Thouet (200080844)	SM fermé	36 128
79	SI d'énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) (200091049)	SM fermé	386 581
79	SM de la Losse (200098572)	SM fermé	24 964
79	SM de traitement et d'élimination des déchets des Deux Sèvres (SMITED) (257902296)	SM ouvert	259 000
79	Syndicat du Val de Loire (200080851)	SM fermé	85 036

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)